



## Intervention de Alain Rochon, Président de l'APF

Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs,

Je souhaite à mon tour saluer la concertation que vous avez ouverte le 25 Septembre en CIH et remercier tout particulièrement Mme la Sénatrice Campion ainsi que Mme Prost-Coletta, sans oublier l'implication des branches professionnelles.

140 heures de débats entre normes et Ad'ap, et qui ne sont peut-être pas complètement achevés...

Je voudrais aussi souligner toute l'importance que nous attachons à la communication.

Nous en attendons un engagement déterminé du Gouvernement sur un objectif inchangé : l'accessibilité universelle; une mobilisation forte de nos compatriotes.

2014 doit être une année « utile » !

Ensemble nous devons changer le regard que les Français portent sur le handicap et les situations de handicap ; nous devons convaincre tous les acteurs que l'accessibilité n'est pas une charge mais un investissement dans une société qui avance en âge.

Concernant les Ad'ap, vous nous aviez promis des délais resserrés en septembre. Or nous risquons de devoir patienter 10 ans encore dans certains cas, je pense aux transports ferroviaires.

Nous attendons donc que les 3 premières années des Ad'ap constituent une avancée massive, irréversible et visible, dans notre environnement immédiat : commerces de proximité, cabinets médicaux... mais aussi dans nos démarches, nos déplacements, la scolarisation de nos enfants... et bien sûr pour tous les types de handicap.

Nous attendons que la règle des 3 ans soit la règle de base et qu'au-delà, 6 ans, mais pourquoi pas un peu moins... soient une exception ; et 9 ans constituent une dérogation strictement encadrée.

Nous attendons que le dispositif soit contrôlé un an après, pour s'assurer de sa mise en place, 3 ans après, pour s'assurer des résultats.

Nous attendons que des sanctions significatives soient mises en œuvre, si des incitations financières ne sont pas possibles.

Enfin nous sommes particulièrement préoccupés par la chute forte et continue du nombre des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

A l'heure où l'on construit plus de 50% d'immeubles de moins de 4 étages et où ces bâtiments ne sont toujours pas rendus accessibles, il nous paraît plus que nécessaire d'abaisser à R+3 le seuil obligatoire pour l'installation d'un ascenseur.

Nos adhérents, mais aussi les personnes âgées au moment où notre société cherche à s'adapter au vieillissement, ne voudraient pas être les seuls à ne pas bénéficier du programme de 500.000 logements que vous allez bientôt lancer.

Je vous remercie.